L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 15 OCTOBRE 1871. — 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 15 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par S. Guinault, à 10 heures, rue Royale, entre St Philippe et Ursulines, tout le stock d'une grocerie bien achalandée.

Par Louis Stern Bros, au No 18 rue de Chartres, mottes, souliers et brodequins : complets, pour hommes et jeunes garçons.

Par G. Lécement, au No 60 de la rue de Chartres, contellerie de Sheffield, habillements, articles de toilette et chapeaux.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan rue de Chartres — Marchandises sèches et articles de toilette—à 10 heures, A. M.—Aussi, nattes, bonneterie et "notions" variées—à 3 heures P. M.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Pelican Printing Office, 119 et 114, rue Poydras.

Les Pouvoirs du Gouverneur.

Nous n'approuvons pas le système qui consiste à faire élire par le peuple tous les fonctionnaires publics depuis les constables de justice de paix jusqu'au gouverneur. Ce système offre plus d'inconvénients que de garanties. Il supprime toute hiérarchie, et détruit l'unité d'action, deux conditions indispensables à une bonne administration.

Le président des Etats-Unis nomme ses ministres avec le consentement du Sénat, et personne ne soutient que cela soit contraire aux principes d'un gouvernement républicain. Pourquoi n'en serait-il pas de même d'un gouverneur d'Etat en ce qui concerne les fonctionnaires de l'ordre administratif, comme le secrétaire d'Etat et l'auditeur ?

Pourquoi un maire ne nommerait-il pas les différents agents chargés d'administrer les affaires municipales ? Avec le droit de nomination, exercé dans de certaines limites et sous le contrôle du Sénat pour le gouverneur et du Conseil de ville pour le maire, ces deux fonctionnaires concentreraient entre leurs mains de plus grands pouvoirs, mais ils assumeraient, en même temps, toute la responsabilité et les choses en iraient pas plus mal.

L'élection directe par le peuple des chefs des différents services publics rend la responsabilité illusoire en la divisant, et fait que toute entente pour le bien général est presqu'impossible. Sans doute, si l'on suppose un gouverneur animé de mauvaises intentions, ne songeant qu'à ses intérêts particuliers, on pourra regretter de le voir armé d'une plus grande autorité, mais les institutions ne doivent pas être faites en vue de cas exceptionnels; la loi doit d'ailleurs pourvoir aux moyens d'arrêter les abus et les malversations du chef de l'Etat; nous soutenons donc qu'en principe, il ne peut y avoir d'administration efficace sans hiérarchie.

Si on peut varier d'opinion sur ce qui devrait être, on ne peut avoir, néanmoins, qu'un avis sur ce qui est, et il n'y a pas deux manières d'apprécier l'acte arbitraire commis par le gouverneur Warmoth lorsqu'il a expulsé de son poste le secrétaire d'Etat Bovee.

Il est indubitable que la Constitution qui nous régit en faisant élire directement par le peuple le secrétaire d'Etat, l'auditeur, l'avocat-général, a placé ces fonctionnaires sur le même pied que le gouverneur, chacun dans la limite de ses attributions respectives.

Survient-il un débat entre ces différents fonctionnaires sur la limite de leurs attributions ou sur la manière de les exercer, aucun d'eux n'a le droit de trancher la question sous prétexte de la supériorité de son rang, car les autres tiennent leurs pouvoirs de la même source—du peuple—et il n'appartient qu'aux cours de décider les questions soulevées en interprétant les lois qui régissent la matière. Le gouverneur n'a pas plus le droit de destituer le secrétaire d'Etat, que l'avocat-général n'a le droit de suspendre le gouverneur. En attendant que la Législature soit saisie d'une mise en accusation contre le fonctionnaire qui aurait manqué à ses devoirs, il n'y a d'autre remède que celui qu'offrent les cours qui ont toujours le pouvoir d'annuler un acte illégal, ou de mettre un terme à des pratiques arbitraires et frauduleuses.

La jurisprudence n'a fait que confirmer cette doctrine établie par l'esprit de la Constitution et par l'essence même du principe de l'élection, que pour tous les emplois électifs le gouverneur ne peut destituer un fonctionnaire qui tient ses pouvoirs du peuple. M. Warmoth a donc commis un flagrant abus de pouvoir en destituant le secrétaire d'Etat, quel que soit d'ailleurs le mérite du prétexte qu'il a invoqué pour agir ainsi, et il est regrettable de voir un juge de district approuver la conduite du gouverneur, et commettre une aussi grosse hérésie constitutionnelle que celle de soutenir que le gouverneur étant investi du pouvoir suprême, a le droit de destituer, à son bon plaisir, tous les autres fonctionnaires publics de quelque ordre que ce soit.

Une pareille décision prouve à quel degré de confusion et d'anarchie nous en sommes arrivés sous l'empire du pitoyable régime qui nous a été imposé par la force des baïonnettes.

Chemin de fer de Mobile.—Le public voyageur est prévenu qu'un train de plaisir partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à 8 heures, allant jusqu'à Ocean Springs et s'arrêtant à toutes les stations intermédiaires. Ce train arrive à Ocean Springs à midi 20 minutes et en repartira le lundi matin à 6 heures, pour être à la Nouvelle-Orléans à 10 heures 20.

Aux expéditeurs pour le Texas.—A partir de lundi, 16 octobre, le fret pour Galveston et Indianola sera reçu aux anciens taux.

ARCHEVÊCHÉ DE LA NLLE-ORLÉANS

La calamité sans précédent qui vient de frapper si cruellement une des villes les plus florissantes des Etats-Unis, appelle les sympathies de tous les cœurs nobles et généreux ; et ces sympathies doivent se manifester d'une manière substantielle et efficace, autant que le permet la pauvreté à laquelle le Sud lui-même est réduit. Nous recommandons, en conséquence, à Messieurs les curés de la ville et des campagnes, le dimanche qui suivra la réception de cet avis, de faire appel en chaire à la charité de leurs paroissiens, en faveur de tant de pauvres familles réduites à la plus profonde misère par l'incendie qui a détruit la plus grande partie de la ville de Chicago. Ces familles, exposées sans abri et sans ressources à la sévérité d'une saison rigoureuse, ont besoin de secours immédiats. Les secours déposés entre les mains de Messieurs les curés seront envoyés à l'Archevêché, d'où on les fera parvenir promptement à leur destination.

†N. J. PERCHE,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.
Nlle-Orléans, 11 octobre 1871.

☞ Assessements Nos. 69, 70, 71 et 72. Voyez la colonne des notices spéciales.—Mot. de H. J. Gildermiester Gardner & Co.—Samuel Wolff et B. W. Westendorff, payable au bureau de la Société Louisianaise d'assistance et de bienfaisance mutuelle et d'assurance sur la vie, rue Carondelet, No. 130.

☞ Les acheteurs de la campagne et de la ville trouveront, au plus bas prix du marché, tous les articles se rattachant au commerce de confiserie, chez Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, Nos. 121 et 123.

☞ Voulez-vous, messieurs, être bien chaussés et être à l'aise ? Allez chercher une paire de Congress parisiens en chevreau, au No 65, rue Ste-Anne.

Amers Peychaud. — Ces Amers et remèdes se vendent à la pharmacie Monteau & Cie., au coin des rues Chartres et Bienville. On en trouve dans tous les cafés et restaurants bien achalandés.

☞ La réputation du WANATA GUACO BITTERS est sans égale dans les Etats-Unis. Ces amers rafraîchissent la santé et la garantissent contre les maladies de l'automne, et ils ont même le privilège d'être un excellent préservatif de la fièvre jaune.

☞ Il n'y a pas de meilleur soulagement aux souffrances qu'occasionne l'asthme que le BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS de Laplace. On peut se procurer ce précieux remède à la pharmacie Laplace, 28 et 30, rue des Champs-Elysées et dans les bonnes pharmacies.

☞ Si vous souffrez d'une digestion difficile, prenez chaque jour un petit verre de l'AMER PEYCHAUD et vous serez promptement soulagé.

Un scandale judiciaire.

Les faits qui viennent de se produire dans le jugement des deux frères Boyd accusés du meurtre de M. Rainey, sont de nature à donner une triste idée de la manière dont la justice est administrée ici. Dans une ville où la population de couleur forme à peine un quart de la population totale, on n'arrive à pouvoir composer le juri dans une importante affaire criminelle qu'avec neuf hommes de couleur la plupart illétrés et ignorants et trois blancs. Un des jurés de couleur est réclamé par le shérif d'une paroisse voisine comme étant sous le coup d'une accusation de meurtre et comme étant réfugié ici sous un faux nom, un des jurés blancs est reconnu comme un échappé de prison qui a été condamné en 1865 à 18 ans de pénitencier pour meurtre et qui a été, avec beaucoup d'autres, libéré par Butler à la condition de s'enrôler dans l'armée fédérale. Les avocats des accusés soutiennent que la libération de cet homme par un acte de guerre constitue un pardon dans le sens légal du mot, lequel pardon rétablit le libéré dans l'exercice de tous ses droits et le rend apte à siéger dans un juri, et les avocats demandent que le jugement de leurs clients, accusés de meurtre, continue devant un juri qui contient deux hommes, l'un accusé de meurtre, l'autre condamné pour meurtre. Si pareille chose était possible ce serait une insulte au sens moral de la communauté, ce serait tourner en dérision la mission sacrée de la justice ?

De pareils faits indiquent les abus qui existent dans la composition des juris et le caractère des moyens que les défenseurs n'hésitent pas à employer pour faire échapper leurs clients à la vindicte publique.

Cloth Strip Bristles, pour réparer les Brosses de Moulins à coton.—Nous appelons l'attention des planteurs et des facteurs de coton sur ces Cloth Strip Bristles, inventés par M. Arthur P. Peyroux, pour la réparation des brosses de moulins à coton.

Voir l'annonce dans une autre colonne.

Foire au profit de l'Eglise Notre Dame du Sacré-Cœur.—Nous rappelons à nos lecteurs, et particulièrement à nos charmantes lectrices, que la Foire au profit de l'Eglise du Rév. Borias s'ouvrira demain, lundi, dans les salles du Blaffer Building, rue du Canal.

L'Illustration.—La librairie Hébert & Cie., au coin des rues de Chartres et Bienville, a reçu le numéro de l'*Illustration* du 23 septembre.

☞ Où trouve-t-on un assortiment varié de candis de toute espèce ? A la grande fabrique de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, Nos 121 et 123.

Contre la Diarrhée. — L'effet curatif des Amers de Guaco Wanata contre les dérangements des voies digestives, est véritablement surprenant. Ceux qui en font usage peuvent se considérer comme bien gardés contre les diarrhées ou le choléra.

☞ Voulez-vous des Bottes Impératrice, moscovite, Hortensia, Marie-Antoinette et Concorde ? Allez au No 65, rue Ste-Anne.

Traitement par l'inhalation de l'oxygène.—Nous publions dans une autre colonne une annonce du Dr. Morse sur le traitement par l'inhalation de l'oxygène, traitement qui a pour but de purifier le sang de toutes les impuretés et d'accélérer les procédés d'élimination et d'assimilation. Le docteur Morse peut être consulté de 9 à 4 heures, à son cabinet, rue du Canal, No. 145.

Le grand remède pour le cancer.—Le mot Cancer ne doit plus faire frémir. Les Drs. Burritt & Murphy ont découvert le grand remède. Les nombreuses guérisons déjà opérées suffisent pour constater l'heureux résultat du remède. D'après leur annonce le public verra qu'ils ont pris charge du dispensaire homœopathique de la Nouvelle-Orléans, au No. 4 rue des Ramparts, près Canal, 1er District. Ces messieurs donneront en temps et lieux la statistique des nombreux cas de cette terrible maladie qu'ils ont guéris en bien peu de temps.

Le Dr. Burritt est bien connu ici et pratique depuis nombre d'années; quant au Dr. Murphy, ses succès en médecine et en chirurgie, lui ont acquis une renommée justement méritée.

☞ Au moment où la fraîcheur des nuits cause tant d'indispositions, il est utile de rétablir les fonctions digestives dans leur état normal, et rien ne réussit mieux pour cela que l'AMER PEYCHAUD.

☞ Si vous voulez résister aux fièvres d'automne, ne négligez pas la nutrition, sous prétexte que vous n'avez jamais faim et que vous avez toujours soif. L'AMER PEYCHAUD est un tonique qui vous rendra l'appétit.

CHRONIQUE LOCALE.

Conseil de ville. — Il y a eu hier une séance spéciale du Conseil de Ville à deux heures. Tous les membres étaient présents, sauf M. Walsh qui est indisposé.

Deux rapports ont été présentés sur l'assessement de la police métropolitaine. Celui de M. Shaw qui propose de soumettre au Bureau Métropolitain diverses suggestions et objections au sujet de l'assessement proposé a été rejeté par quatre voix contre deux—celles de MM. Shaw et Cockrem, et le rapport de M. Lewis proposant de laisser au maire le soin de présenter les objections nécessaires au budget a été adopté. Nous donnerons dans notre prochain numéro quelques détails sur ces deux rapports.

Un veto du maire sur différents comptes considérés comme excessifs a été renvoyé au comité général, et devra être l'objet d'un rapport mardi prochain.

Affaire Boyd. — Sixième audience.—Beaucoup de monde comme la veille. M. Castellanos demande à la Cour une heure de plus du délai, ayant des raisons de croire que ce temps sera suffisant pour avoir la preuve du pardon de John Johnson.

L'affaire est donc remise à 11 heures. Quand elle est reprise, M. Atocha à son tour demande un nouveau délai, en se fondant sur l'espoir d'obtenir la preuve du pardon en question. La Cour cède à cette nouvelle demande.

A midi, M. Semmes annonce que les avocats de la défense n'ont plus aucune raison de retarder plus longtemps le cours du procès.

Le juri est appelé. Johnson paraît fort affecté et embarrassé. On le serait à moins.

M. Semmes dit qu'il a quelques autres preuves à fournir.

M. Atocha présente le dossier de la seconde Justice de Paix, paroisse d'Orléans, avec la suscription de Johnson contre O'Reilly. Ce registre montre que Johnson fut refusé comme témoin mais que l'objection fut levée par le pardon. Le registre dit que Johnson avait servi neuf ans et à cause de cela il fut pardonné.

L'avocat-général objecte en disant que ce n'est pas là un registre, et, ensuite, qu'il n'y a pas coïncidence de date, le certificat de Moses Bates donnant le pardon la date de 1862, tandis que le juge de paix déclare que c'est après neuf ans de service que Johnson fut pardonné, ce qui donne au dit pardon la date de 1865.

M. Semmes soutient qu'une erreur de date n'invalide pas les pièces et qu'on doit admettre le livre du juge de paix.

La cour décide contre une preuve faite de cette manière.

M. Semmes prend une exception et demande que le juré Johnson soit interrogé.

L'avocat-général objecte et l'objection est soutenue.

En ce moment, John Johnson, interrompant, dit : Votre Honneur, j'ai la copie de mon pardon chez moi, dans mon bureau, si je pouvais seulement l'avoir ici....

La cour—Asseyez-vous, monsieur Johnson.

M. Semmes—Je demande maintenant que le juré, ou si cela est nécessaire, tout le juri, se rende chez lui avec le shérif pour avoir le pardon.

L'avocat-général—Je ne m'oppose pas à l'envoi du shérif pour avoir ce pardon.

M. Semmes renouvelle sa demande, qui est rejetée ; il prend alors des exceptions et, pour lui donner le temps d'écrire, la cour suspend la séance.

En conséquence, le shérif accompagné d'une dame qui est la fille de M. Johnson, et qui assistait à l'audience depuis deux jours et de M. Atocha, se rend à la maison indiquée pour chercher le pardon, et la séance est suspendue.

A 3 heures le shérif rapporte que la recherche a été inutile et qu'il n'a trouvé ni original ni copie.

La défense alors désespérant de se procurer le fameux certificat veut établir le pardon par des preuves secondaires. Les avocats des prévenus annoncent qu'ils ont l'intention de faire entendre des témoins. Mais ce moyen est rejeté par l'avocat-général et par la Cour.

M. [illegible] proteste.

M. Beldon dit alors que puisqu'on n'a pas été satisfait de sa libéralité, il ne fera plus de concession et ne consentira pas à ce que l'affaire soit continuée.

La cour annonce son intention de décharger le juri et d'avoir recours à un nouveau tirage.

M. Atocha veut la continuation du procès et le remplacement de Field et Johnson seulement. La cour repousse la proposition. Il n'y a pas d'autre parti pour une telle manière de procéder. Le juge Abell, du reste, ajoute qu'il ne pense pas qu'un changement du juri puisse être préjudiciable aux prévenus.

La défense prend encore lot exception contre le renvoi du juri.

Le juge Abell et l'avocat-général parlent longuement sur la question et tous deux ne peuvent arriver à une autre conclusion que celle du renvoi du juri actuel ; en conséquence le juri est déchargé et la Cour s'ajourne.

M. Shaw, shérif de Vermillion, saisit le nègre Field, qui avait été un des jurés, pour l'emmener prisonnier dans cette paroisse, afin qu'il y soit jugé sur l'accusation d'avoir tiré sur un citoyen avec l'intention de le tuer.

Il y avait foule pour regarder cette scène qui représentait un juri, un juge, chargé subitement en prisonnier avec des menottes comme un criminel lui-même.

Chicago.—A la lettre du maire Flanders annonçant au maire de Chicago qu'il avait $10,000 à sa disposition, il a été répondu ce qui suit :

Chicago, 13 oct. 1871.
Hon. Benj. F. Flanders, maire de la Nlle-Orléans :
Dieu vous bénisse. Nous aurons besoin de tout. Continuez et tenez tout à mon ordre.
R. B. Mason, maire.

Le maire Flanders pourrait répondre : Nous pourrions bien continuer, et la guerre que vous avez faite au Sud ne l'eût ruiné.

Assessement.—Le total de l'assessement du Second District de la ville, pour l'année 1871, s'élève à $38,790,015, total subdivisé ainsi : $30,538,900 pour le 5e district représentatif; 11,140,370 pour le 6e district représentatif, et 7,042,945 pour le 6me.

☞ Voulez-vous être garanti contre l'humidité ? Allez 65, rue Ste-Anne, et demandez des souliers maroquin à l'huile.

☞ La maison Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, 121 et 123, fabrique des sirops de fruits de toute espèce avec des matières premières d'excellente qualité.

Avis aux chasseurs. — Un flacon d'AMER PEYCHAUD est le compagnon indispensable de tout chasseur qui veut se prémunir contre les effets d'un refroidissement et réagir contre la fatigue.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches Transmises à l'Abeille.)

Les Elections pour les Conseils-Généraux en France.

Succès des Libéraux Conservateurs

Nouveaux Soulèvements en Algérie

Envoi de Troupes pour les comprimer.

Le Traité de Douane entre la France et l'Allemagne.

Il est signé par les Représentants des deux Parties.

La Chambre Basse de Bavière.

Discussion sur l'Infaillibilité du Pape.

Déclaration du Ministre des Cultes.

L'Etat entend garder son Indépendance.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Paris, 14—Un nouveau soulèvement en Algérie nécessite l'envoi de nouvelles troupes.

Munroe & Co., de Paris télégraphie à Munroe & Co de New York de payer $30,000 au maire de Chicago.

Versailles, 14—Les retours officiels pour les élections aux conseils généraux portent 49 bonapartistes, 199 légitimistes, 20 radicaux, 474 modérés et 367 libéraux conservateurs.

Jérôme Bonaparte est élu en Corse. Son siège sera contesté parce que Jérôme ne paie pas de taxes.

Londres, 14—Presque tous les express et les steamers transportent des provisions pour Chicago.

Munich, 14 oct.—Il y a eu un important débat aujourd'hui, à la chambre basse du Reichsrath Bavarois, au sujet de l'infaillibilité du Pape. Le ministre des cultes et de l'instruction publique répondant aux interpellations d'un certain nombre de députés a dit que l'Etat avait en tout temps, le droit de faire des changements aux lois qui concernent l'église.

L'Eglise ayant déclaré un changement de principes et l'infaillibilité étant une doctrine dangereuse pour l'Etat, le gouvernement a résolu de protéger chacun de ses citoyens qui ne peut accepter le dogme comme un article de foi. Le gouvernement considérera toujours ces personnes comme catholiques et il s'opposera à toute usurpation de l'Eglise sur les principes de la constitution civile. Le ministre a déclaré, en outre, que le sentiment du roi et du conseil d'Etat favorise la séparation de la religion des branches politiques du gouvernement et l'indépendance de l'une et des autres.

Paris, 14—Des avis d'Alger disent que les natifs de la partie nord de la province de Constantine se sont soulevés contre les Français et sont en hostilité ouverte. Des troupes avaient été envoyées dans les localités où il y a des troubles, mais leur nombre ne suffisait pas pour comprimer l'insurrection. Il est probable que le nouveau soulèvement nécessitera l'envoi de troupes additionnelles de France au secours de la colonie.

Paris, 14 oct—Le *Bien public*, organe ministériel, annonce que Bismarck et Pouyer Quertier ont signé hier le traité de douane entre la France et l'Allemagne. La portion financière de la convention est définitivement conclue par les signatures des deux ministres.

La partie qui est relative au règlement des droits de douane doit être soumise au Reichsrath allemand pour la ratification. Avec la conclusion du traité, le prince Bismarck consent à libérer les banquiers qui étaient les garants du payement de l'indemnité et accepte comme suffisante la garantie officielle du président Thiers et de Pouyer Quertier.

La portion financière du traité porte que ce qui reste dû de l'indemnité par la France sera payé en espèces jusqu'à concurrence de 80 millions de francs tous les 15 jours jusqu'à ce que tout soit payé. Ces payements commenceront le 15 janvier prochain.

Il est stipulé, en outre, que six des départements de France, maintenant occupés par les troupes allemandes, seront évacués immédiatement. 50,000 Allemands resteront en France pendant le temps que durera la liquidation de l'indemnité; mais il est convenu que si les clauses de la convention sont fidèlement exécutées, ce nombre sera matériellement réduit à l'expiration des six mois après la signature du traité.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 14—Probabilité de température. Temps nuageux sur le Sud-Atlantique et la côte du Golfe avec des vents d'Est. Temps menaçant et pluie possible pour la côte est de l'Atlantique.

Le juge Chase est ici et a gagné 20 livres pendant son absence.

Cinq jeunes garçons ont été renvoyés de l'Ecole navale pour persistance à jouer de mauvais tours à leurs camarades.

Washington, 14—La température s'est élevée décidément des Etats atlantiques du centre au Missouri. Le temps est devenu plus nuageux dans les Etats du Sud avec vents de nord-est, et dans les Etats du golfe avec des vents du sud-est. Des vents du sud-ouest avec un temps menaçant s'étendant du Tennessee au lac Ontario.

NOUVELLES DIVERSES.

Londres, Canada, 14—Trois tentatives ont été récemment faites pour mettre le feu à la partie sud-est de la ville. La police spéciale s'est mise à la recherche des incendiaires.

Toronto, Canada, 14—Il y a eu un feu aujourd'hui à l'élevateur de Miller. Pertes [illegible].

New York, 14—Le juge McKeinnon, juge des Etats-Unis pour le district Sud de la Floride, est mort jeudi sur le steamer City of Houston en route pour Key West. Il a été enterré à la Pointe Hognia.

Memphis, 14—Un envoi de [illegible] a été envoyé au fonds de secours de Chicago.

Galveston, 14—Le [illegible] du gouverneur qui déclare la loi martiale a été mise en discussion à la Chambre. Beaucoup de Républicains [illegible] une résolution pour accuser le gouverneur. Le sénat [illegible] Plumley radical, du comté de [illegible] s'y est opposé fortement. Il a dit : "Je voterai contre la proclamation du gouverneur [illegible]."

bliesent la loi martiale parce que je la crois illégale. Je ne serai pas retenu par le chef de l'Etat. [illegible] Le gouverneur a fait une méprise. [illegible]

Des milliers de citoyens sont arrivés à Greenback. Les citoyens y sont [illegible]

Huntsville, Ala. 14 oct—Le comité du Sénat sur les ku-klux—Le sénateur Pratt, de l'Indiana, président—après avoir siégé huit jours dans cette ville, s'est ajourné ce soir et va à Montgomery, où il restera deux ou trois jours. Il ira ensuite à Demopolis, [illegible] [illegible]

Chicago, 14 oct—Le *Tribune* dit : Il ne peut y avoir de doute sur la manière dont il faut en user avec les incendiaires pris en flagrant délit. [illegible]

La pluie qui a commencé à minuit, et qui continue, a éteint les feux qui existaient [illegible]

L'or qui se trouvait à la douane était fondu et les greenbacks ont été détruits.

MARCHES AMERICAINS.

New-York, 14—Ce qui suit est le bilan de la banque : Diminution de 4,645,200 dans les prêts ; de 998,600 dans les espèces ; de 3,734,200 dans le legal tenders ; de 7,401,000 dans les dépôts, et de 73,900 dans la circulation.

Savannah, 14—Coton ferme et actif. Low Mid. 18 3/4 à 19. Stock 19,391 balles.

Charleston, 14—Coton tenu. Mid. 19 1/2 à 3/4. Stock 14,491 balles.

New-York, 14—Coton en bonne demande pour l'exportation. Vendu 3871 balles. Uplands 11 1/8. Farine calme et sans changement.

New-York, 14 oct—Argent facile. Or 114 1/4 à 114 3/8. Gouvernements en hausse de 1/4 à 3/8. 5-20, de '62, 115. Louisiane 68 et 66. Levée 70 et 80.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 14—Descendant : le steamer Capitol City. Temps très chaud.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 14—Arrivé le steamer Geo. Washington, de New-York.

(Dépêches d'hier soir.)

Chicago, 14—Quelques travailleurs, prenant avantage de l'abondance des provisions, refusent de travailler pour moins d'une piastre par heure.

On construit des centaines de cabanes.

Cincinnati, 14—Des arrangements ont été pris ici pour recevoir 3,000 enfants de Chicago.

Janesville, Wisconsin, 14—Le gouverneur Fairchild télégraphie que l'épouvantable calamité causée par le feu, n'a pas été exagérée. Plus de 3000 hommes, femmes et enfants sont dans la détresse. 500 personnes ont péri dans les flammes et dans les environs, et 300 sur le bord oriental.

Nombre de femmes, de femmes et d'enfants, brûlés et estropiés sont maintenant dans des hôpitaux temporaires.

Mexico, 10 octobre — Cette après-midi 400 condamnés et hommes de cavalerie se sont révoltés et ont essayé de prendre possession de la ville. [illegible] le commandement du général Rocha et a attaqué et battu les insurgés. Deux de ces derniers ont été tués. On dit que leur chef est le général [illegible] qui s'est échappé avec les généraux Rivera et Chevarria, mais plusieurs officiers avec 350 hommes ont été pris et fusillés.

Bangor, Me., 14 oct—La rivière Penobscot a été canalisée [illegible] de bois.

Springfield, 14 oct—La Législature s'est ajournée pour visiter Chicago. On croit qu'elle remettra, à son retour, les $250,000 dus à l'Etat par Chicago, sur les améliorations faites au canal de l'Illinois et Chicago.

Amers Guaco Wanata. — Les chaleurs de la fin de l'été sont souvent interrompues par de perfides coups de vent du Nord. Pour résister à l'influence de ces variations brusques de température, l'usage quotidien des amers est considéré comme un excellent remède.

☞ Un excitant modéré pour l'appétit qui fait si souvent défaut aux changements de saison, c'est l'AMER PEYCHAUD. D'un goût agréable, il excite légèrement les organes et rend ainsi le repas attrayant et propre à récupérer les forces.

☞ Savez-vous où l'on peut trouver un assortiment de chaussures complet, varié et bon marché Au No 65, rue Ste-Anne.

☞ On trouvera un grand assortiment de macaronis, vermicelles, et autres pâtes, et de l'extrait de café à la grande fabrique de candis de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée.

OBSERVATIONS —DU— DR. MORSE,

LA GUÉRISON DES MALADIES CHRONIQUES —PAR— L'Inhalation d'Oxygène Médicinal.

Il est bien établi que l'oxygène est non-seulement la propriété vitale de l'air que nous respirons, mais encore le stimulant naturel et l'agent le plus efficace pour la guérison de nombreuses maladies chroniques. [illegible]

Les consultations sont gratuites.

A. W. MORSE, D. M., Au No 145 de la rue du Canal.

ERNEST O. VILLERE. [illegible]

Demande de Place. [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS.
A. BROUSSEAU & CO.,
17 ......CHARTRES...... 17
[illegible]

Soieries ! Etoffes pour Robes ! ARRIVÉES PAR LES STEAMERS "BOLAN" ET "ALICE".

J. LEVOIS & JAMISON, No 126 de la rue du Canal.

METTRONT en vente, LUNDI MATIN, leur assortiment complet de SOIERIES, ETOFFES POUR ROBES, BRODERIES, ARTICLES de fantaisie, Qu'ils viennent de recevoir par les steamers "Bolan" et "Alice". [illegible]

VENANT D'ÊTRE REÇU. Marchandises Sèches ! Marchandises Sèches !

O'NEILL & GLEASON, 205 ......RUE DU CANAL...... 205. Entre les rues Bourgogne et Rampart.

Voulant de recevoir le premier envoi de MARCHANDISES SÈCHES, NOUVELLES D'AUTOMNE ET D'HIVER, [illegible] ALPACAS, MERINOS français, DRAPS, MOUSSELINES LAINE, CHALES, FLANELLES, BLANCHE, ROUGE, BLEUE, GRISE, SOIERIES DU JAPON, A CARREAUX, A RAIES ET A DESSINS, BELGRAVE, ALASKA, ADRIATIQUE, CASIMIRS, CRAWFORD, REVERSIBLE, JEANS, TUBE ROCK, BELL ROCK, LAUREL RIVER, ALPINE, TOILES à draps, NAPPES et SERVIETTES, BAS, GILETS, COUVERTURES, MOUCHOIRS, 1,000 pièces CALICO, GANTS de peau d'Alexandre, GANTELETS de peau de daim. Notre département de marchandises américaines est pourvu de toute espèce de COTONS achetés au comptant aux plus bas prix de fabrique — ce qui nous permet de les vendre AUX PRIX DE NEW-YORK. Nous sollicitons un examen de notre NOUVEAU STOCK.

O'Neill & Gleason, 205 ......RUE DU CANAL...... 205. Entre les rues Bourgogne et Rampart. 15 oct—1f. Nouvelle-Orléans.

ARRIVAGES ! Marchandises Nouvelles PROVENANT DES ENCANS DE NEW-YORK, —AU— Magasin de Marchandises sèches et Articles de fantaisie à bon marché, —DE— J. WOLERSTEIN, 172 - - - Rue du Canal - - - 172. J'OFFRE aux acheteurs des avantages extraordinaires [illegible] MARCHANDISES SECHES D'AUTOMNE ET D'HIVER. [illegible]

Marchandises Sèches CHEZ H. REIMAN & Co., 131 ......RUE DU CANAL...... 131. (Touro Row) [illegible] CONTINUERA A MÉRITER la faveur et le patronage du public. DURANT CETTE SEMAINE, POUR CELA, NOUS FERONS LES PLUS GRANDS SACRIFICES. L'EXAMEN ATTENTIF [illegible] GIGANTESQUE ASSORTIMENT [illegible] H. REIMAN & CO., 131 Rue du Canal.

CLOTH STRIP BRISTLES, Patentés, Pour la réparation des BROSSES DE MOULINS A COTON. MR. ARTHUR P. PEYROUX [illegible]

Réouverture de l'Hôtel d'Orléans. [illegible]

Avis. Avis. [illegible] JENLEN & MAURIN.

Avis. [illegible] Frank Jones, président. W. A. Vennard, secrétaire.

Avis au public. [illegible] D. HERRMANSHEIM.

A LOUER. [illegible] FRANK ROBLOIN, No 23 de la rue du Camp.

Demande. [illegible] J. LEHR, cuisinier, No 46, rue des Remparts, entre Commune et Gravier.

Demande. [illegible]

Demande. [illegible] WM. HOGAN.

Perdu ou Volé. [illegible]

Mule Perdue. [illegible]

Papier Noir Glacé, POUR LA TOUSSAINT. [illegible] STEVENS & SEYMOUR.

CHARBON ! CHARBON ! [illegible]

THEODOR DANZIGER & SON, [illegible] RUE DU CANAL [illegible] AUX PRIX DU GROS. [illegible] THEODOR DANZIGER & SON, rue du Canal.

GOEBLE & NIPPERT, [illegible] RUE DU CANAL [illegible] d'Articles de Fantaisie, [illegible]

Véritables GANTS DE PEAU D'ALEXANDRE A $1 00 la paire. Au magasin de O'NEILL & GLEASON, No 205 de la rue du Canal.

F. G. & C. W. BARRIERE, [illegible] F. G. & C. W. BARRIERE.

B. T. WALSHE, Au No 118 de la rue du Canal. [illegible]

Au Gagne Petit, Angle des rues St-Pierre et Royale. P. ISRAEL [illegible]

A L'ÉPREUVE —DE— L'INCENDIE. [illegible]

Nouveautés Françaises. [illegible] A. BROUSSE? [illegible] F. A. DUCROS.

AUX CENT MILLE PALETOTS. Grande Vente de Marchandises Sauvées des derniers désastres Maritimes. MICHEL LION, 197 & 199, Vieille-Levée, en face du marché à la viande. PRÉVIENT le public [illegible] MICHEL LION.

Entrepôt de Tapis et de Toiles Cirées. ELKIN & CO., 168 ......RUE DU CANAL...... 168. REÇOIVENT, en ce moment, un assortiment élégant et varié de TAPIS VELOURS, BRUXELLES, TROIS PLIS et INGRAIN; TOILES CIRÉES, STORES, RIDEAUX, etc. [illegible]

Nouvelle Machine à coudre PERFECTIONNÉE, —DE— SINGER, A L'USAGE DES FAMILLES. Plus de $650,000 employées journellement. La plus parfaite machine à l'usage des familles. BUREAUX, Nos. 7 et 9 de la rue du CAMP. WM. E. COOPER & CO., Agent général.

[illegible] VIN ROUGE [illegible] VIN BLANC [illegible] A. ROCHEREAU & CO.

Divers. Divers. POMMES DE TERRE [illegible] J. C. MURPHY & CO., 35, rue Poydras.

GRAND DÉBALLAGE de Marchandises Sèches D'AUTOMNE ET D'HIVER chez PEPIN & TURCOTTE, 186 ......RUE DU CANAL...... 186. (Maison Blanche, encoignure Baronne.) [illegible]

Tête de Maure, Pâte Grasse. [illegible] A vendre par J. B. SOLARI, 83, Royale.

Aux Chasseurs. [illegible] W. B. MILLER, Miller's Bayou.

Véritables GANTS DE PEAU D'ALEXANDRE A $1 00 la paire. Au magasin de O'NEILL & GLEASON, No 205 de la rue du Canal.

Fromage de Hollande nouveau, &c. [illegible] ANT. LANATA, Nos 9 et 11, rue Jefferson, entre Chartres et Vieille-Levée.

Demande de Gardienne. [illegible]

Avis. Ni le capitaine, ni les consignataires par la barque française "TAURUS," ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de la dite barque. [illegible] C. CAVAROC & SON, No. 3 Exchange Place.

Demande de Modiste. [illegible]

En débarquement du navire Taurus, de Bordeaux. 60 barriques VIN ROUGE [illegible] FINI & BARRETTI, 70 rue Poeyfarre, près Poydras.

Changement de Domicile. [illegible]

Coteaux de Champs de Riz. [illegible] A. F. WILMANS.

250 BARRIQUES Vin Rouge [illegible]

A Louer. [illegible] F. A. DUCROS.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible] FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c. Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE NATURE, MEAD, VINAIGRE. NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

LÉON GODCHAUX, 24 et 26 ......Rue du Canal...... 24 et 26 —ET— 213, 215 et 217, RUE VIEILLE-LEVÉE. Linge Fait, CHAPEAUX ET LINGERIE, En Gros et au Détail. [illegible] LÉON GODCHAUX.

Avis de Société. [illegible] TRAMONTANA & CO. [illegible]

Nous tâchons de plaire. [illegible] LOUIS GEO. ASBURY.

Une Piastre ! Pour un grand Cadre ovale De 8-10 ; —ET— votre Portrait y sera mis pour rien. Au No 131, Canal. PETTY & CO.

HEBERT & Cie., 60 ......RUE DE CHARTRES...... 60. (Coin Bienville.) LIBRAIRIE FRANÇAISE. Papeterie, Articles de Bureaux, UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints en tous genres, A PRIX REDUITS. [illegible] HEBERT & CO.

Aux Facteurs et aux Planteurs. LES MOULINS A EGRAINER LE COTON, DE KLOPPENBURG. 437 ......RUE DECATUR...... 437. [illegible] H. W. KLOPPENBURG.

Demande de Tapissiers. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. SAMEDI 14 OCTOBRE.—CLASSE No 543. [illegible]

Véritables GANTS DE PEAU D'ALEXANDRE A $1 00 la paire. Au magasin de O'NEILL & GLEASON, No 205 de la rue du Canal.

$30,000 DE PRIME. LA CINQUIÈME GRANDE FOIRE D'ETAT —DE LA— Société de la Foire Industrielle et Agricole DE LA LOUISIANE —aura lieu— AUX FAIR GROUNDS VILLE DE LA NLLE-ORLÉANS, [illegible] Novembre 1871. [illegible] LUTHER HOMES, Secrétaire.

Nouveau Magasin ! MARCHANDISES NOUVELLES ! PRIX NOUVEAUX ! JOHN GEORGE WAGNER, [illegible] J. G. WAGNER.

Une nouvelle Méthode Musicale. [illegible]

Chaudières à Sucre du Tennessee [illegible] E. F. LAVILLEBEUVRE.

CHAUX A SUCRE. Un article de première qualité, que nous fabriquons nous-mêmes. SOUFRE, TÉRÉBENTHINE, GOUDRON, POIX, RÉSINE, HUILE, GRAISSE [illegible] BRIDGE & SON, Au No 18 de la rue Gravier.

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS, VINS, LIQUEURS, &c. —ET— FABRICANTS DE SIROPS. [illegible] VIEILLE-LEVÉE.

Avances libérales [illegible] M. A. DE LIZARDI.

BEN O'CONNELL, COURTIER EN SUCRE ET MELASSE, [illegible]

Attention ! Attention ! Magasin Ste-Anne AU DRAPEAU ROUGE ! 65, rue Ste-Anne, près Royale. [illegible]

COTTON BOLL, [illegible] RUE DE LA COMMUNE [illegible] HUGO REDWITZ, Propriétaire.

Le Nouveau Remède pour le Cancer. [illegible]

A. TIGNIERE, [illegible]

LE BLANC & BECK, [illegible]

ARGENT. ARGENT. $25,000 à prêter. ASSOCIATION DE PRETS ET DE GARANTIES [illegible]